

## Aide-mémoire Comptabilisation FSEA

### 1. Situation initiale

Le perfectionnement des moniteurs de conduite et la formation continue des animateurs sont régis par l'ordonnance sur les moniteurs de conduite OMCo et les directives relatives à la « surveillance et à l'assurance qualité formation continue »

Un moniteur de conduite de la catégorie B par exemple doit suivre 5 journées de cours de perfectionnement en 5 ans. Un animateur quant à lui doit suivre 1 journée de perfectionnement en l'espace de 3 ans.

### 2. Comptabilisation FSEA

La commission Assurance qualité Formation continue obligatoire a décidé que la formation FSEA sera prise en compte dans la formation continue comme suit:

		Comptabilisation dans le perfectionnement des moniteurs de conduite de la catégorie B	Comptabilisation dans le perfectionnement des animateurs
Niveau 1 (Module 1)	Certificat FSEA	2 jours	1 jours
Niveau 2 (Modules 2-5)	Brevet fédéral de formateur/trice	2 jours	1 jours

Des journées de formation continue excédentaires ne peuvent pas être reportées sur la période suivante.

### 3. Requête

Vous pouvez adresser la requête écrite par la poste ou par e-mail.

Pour les moniteurs de conduite: asa, perfectionnement des moniteurs de conduite,  
Thunstrasse 9, 3005 Berne  
[fahrlehrerweiterbildung@asa.ch](mailto:fahrlehrerweiterbildung@asa.ch)

Pour les animateurs: asa, perfectionnement des animateurs,  
Thunstrasse 9, 3005 Berne  
[2phases@asa.ch](mailto:2phases@asa.ch)

#### **Les documents suivants doivent être annexés:**

- La copie du permis de conduire au format carte
- La copie du certificat de niveau 1 ou 2

### 4. Coûts

La prise en compte est calculée en fonction de l'estimation des charges exceptionnelles. C'est à dire en fonction des charges à CHF 120.- par heure (TVA incluse). Sont comprises dans les coûts les attestations par journée de cours.

Berne, le 10.2021 / ot